

République Française
Département de la Nièvre

Mairie de

MESVES- SUR -LOIRE

58400

TEL -FAX : 03 86.69.04.87

ARRETE DU MAIRE

AR2022-0029

Objet : Arrêté portant sur mise à jour de la carte communale de la commune

Le Maire,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.161-1 et suivants, L.163-10, R.161-8 et R. 163-8,

Vu le code des postes et des communications électroniques et notamment ses articles L.54, L.57, R.21, R.25 et 5.31,

Vu l'arrêté ministériel du 1er mars 2021 portant abrogation des décrets fixant des servitudes radioélectriques de protection contre les perturbations électromagnétiques et des servitudes radioélectriques de protection contre les obstacles instituées au profit de France Telecom devenue Orange.

ARRETE

Article 1 :

La carte communale de la commune de Mesves-sur-Loire approuvée le 28 mars 2007 par délibération du conseil municipal et le 1er juin 2007 par arrêté préfectoral et mise à jour le 27 octobre 2020, est mise à jour à la date du présent arrêté.

Les servitudes de télécommunications citées dans l'arrêté ministériel sont abrogées.

Article 2 :

La mise à jour est effectuée sur les documents tenus à la disposition du public, à la mairie de Mesves-sur-Loire et à la sous-préfecture de Cosne-Cours-sur-Loire.

Article 3 :

Le présent arrêté sera affiché en mairie durant un mois.

Le présent arrêté, accompagné du dossier, sera adressé à la sous-préfecture de Cosne-Cours-sur-Loire.

Fait à Mesves-sur-Loire, le 5 août 2022

Le Maire